



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 13202

Texte de la question

M. Arnaud Leroy attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur les modalités et le calendrier de mise en place du dispositif Itinera. Ce dispositif, inauguré le 8 octobre 2012 lors d'un déplacement en Chine, a pour objectif de faciliter les démarches administratives, notamment dans l'obtention d'un passeport biométriques, des citoyens français installés loin des administrations françaises. Constitué d'une valise d'un poids de 18 kilos, le dispositif Itinera va permettre la mise en place de tournées consulaires qui rendront beaucoup plus facile l'accès aux formalités administratives indispensables à ces Français isolés. En effet, il est actuellement nécessaire, pour un nombre important de Français établis hors de France, de faire plus de 500 km pour avoir accès à un consulat munis des moyens permettant la délivrance de ces passeports biométriques. Cette inégalité de traitement en fonction des territoires ne peut être permise et Itinera devrait permettre d'y remédier. Lors de l'inauguration de ce dispositif, il a été indiqué que 150 postes consulaires en seront équipés au fur et à mesure de l'année 2013. Il l'interroge sur ce calendrier, sur la liste des postes consulaires qui en seront équipés et sur les critères de choix de ces postes. De même, il souhaite avoir un éclaircissement quant aux moyens humains et de formation proposée pour accompagner la mise en œuvre d'Itinera.

Texte de la réponse

Onze postes consulaires sont actuellement dotés d'une valise Itinera, dans le cadre de la phase dite « pilote ». Un bilan de cette expérience sera effectué en janvier 2013, et le déploiement à l'ensemble du réseau suivra, dès lors que les bons résultats obtenus se confirmeront. Les dispositifs ont été répartis selon les critères suivants : importance de la communauté française et éloignement par rapport au poste consulaire, coût et difficulté des transports, sécurité des déplacements, conditions topographiques particulières, discontinuité du territoire de la circonscription. Dans le contexte de restriction budgétaire touchant l'administration, l'opportunité d'effectuer des tournées consulaires auprès de la communauté française sera laissée à l'appréciation de chaque poste. Les agents chargés de ces tournées seront, s'ils n'en ont pas une pratique courante, formés à l'utilisation du logiciel TES (titres électroniques sécurisés).

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Leroy](#)

Circonscription : Français établis hors de France (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13202

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7319

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2600